



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,

PREFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur l'ensemble du territoire de la région d'Ile-de-France

En exécution d'un arrêté de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région d'Ile-de-France à une enquête publique relative au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) pour l'Ile-de-France, dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

Cette enquête sera ouverte **du mercredi 15 mai au mercredi 19 juin 2013 inclus** sauf jours fériés, dans les lieux suivants :

- la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- les 20 mairies d'arrondissement de Paris,

- les préfectures des sept autres départements d'Ile-de-France,
- les mairies sièges des préfectures et sous-préfectures des départements d'Ile-de-France

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier sera déposé dans chacun des lieux d'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public (pour la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : 9h à 12h et de 14h à 16h30). Il y sera également déposé un registre d'enquête sur lequel le public pourra présenter ses observations.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) sise 10 rue Crillon – 75004 Paris.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Ile-de-France, à l'adresse suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à Madame Laure TOURJANSKY, directrice adjointe, direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, responsable du projet de SRCE, par voie postale : 10, rue Crillon, 75004 Paris.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement – unité territoriale de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux – pôle urbanisme d'utilité publique) 5 rue Leblanc 75015 Paris où les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête.

L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête ainsi constituée :

La présidente :

Mme Marie-Françoise SEVRAIN, consultante en environnement

- M. Henri JOLIMET, ingénieur du génie rural des eaux et forêts, à la retraite,
- Mme Eliane GAUTHERON, chef du pôle environnement et police de l'eau DDE du 93, à la retraite,

Les membres titulaires :

- M. Gérard BONNEVIE, ingénieur général de l'armement, à la retraite,
- M. Jean CULDAULT, architecte urbaniste DPLG,
- Mme Monique BURETTE, notaire assistant, à la retraite,
- Mme Dalila DA COSTA ALVES, technicien DDT, à la retraite,

Les membres suppléants :

- M. Jean-Pierre MAILLARD, géomètre expert foncier, à la retraite,
- M. Bruno FERRY-WILCZEK, architecte et consultant en environnement

Un membre de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux de permanence aux dates et heures suivantes :

- PARIS
- à la mairie du 4^{ème} arrondissement
Vendredi 17 mai de 9h00 à 12h00,
Jeudi 23 mai de 16h00 à 19h00,
Vendredi 31 mai de 9h00 à 12h00

- SEINE-ET-MARNE
- à la mairie de Melun, direction du développement durable :
Vendredi 17 mai de 9h00 à 12h00
Samedi 1^{er} juin de 9h00 à 12h00
Mercredi 12 juin de 14h30 à 17h30

- à la mairie de Fontainebleau :
Mercredi 22 mai de 14h30 à 17h30
Jeudi 30 mai de 14h00 à 17h00
Mercredi 5 juin de 9h00 à 12h00

- à la mairie de Meaux :
Mardi 21 mai de 9h00 à 12h00
Mercredi 29 mai de 10h00 à 13h00
Mercredi 19 juin de 15h00 à 18h00

- à la mairie de Provins :
Vendredi 24 mai de 9h00 à 12h00
Mercredi 29 mai de 14h30 à 17h30
Samedi 15 juin de 9h30 à 12h00

- à la mairie de Torcy :
Mercredi 22 mai de 14h00 à 17h00
Mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00
Mardi 18 juin de 9h00 à 12h00

- YVELINES
- à la mairie de Versailles :
Mardi 21 mai de 9h00 à 12h00
Mardi 28 mai de 14h00 à 17h00
Samedi 15 juin de 9h00 à 12h00

- à la mairie de Rambouillet :
Jeudi 16 mai de 9h00 à 12h00
Vendredi 24 mai de 9h00 à 12h00
samedi 8 juin de 9h00 à 12h00

- à la mairie de Mantes-la-Jolie :
Jeudi 16 mai de 9h00 à 12h00
Samedi 1^{er} juin de 9h00 à 12h00
Mardi 11 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie de Saint-Germain-en-Laye :
Jeudi 16 mai de 14h00 à 17h00
Mardi 21 mai de 14h00 à 17h00
samedi 8 juin de 9h00 à 12h00

- ESSONNE
- à la mairie d'Évry :
Mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00
Vendredi 7 juin de 14h00 à 17h00
Mercredi 19 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie de Palaiseau :
Mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00
5 rue Louis Blanc
Mercredi 5 juin de 9h00 à 12h00
5 rue Louis Blanc
Samedi 15 juin de 9h00 à 12h00
91 rue de Paris

- à la mairie d'Étampes :
Mercredi 15 mai de 14h00 à 17h00
19 rue Reverseaux
Samedi 25 mai de 9h00 à 12h00
2 place de l'hôtel de ville
Jeudi 13 juin de 14h30 à 17h30
19 rue Reverseaux

- HAUTS-DE-SEINE
- à la mairie de Nanterre :
Mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00
Mardi 28 mai de 9h00 à 12h00
Mardi 18 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie d'Antony :
Mercredi 29 mai de 14h00 à 17h00
Mercredi 5 juin de 14h00 à 17h00
mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie de Boulogne Billancourt :
Mardi 21 mai de 14h00 à 17h00
Mardi 28 mai de 14h00 à 17h00
Vendredi 7 juin de 9h00 à 12h00

- SEINE-SAINT-DENIS
- à la mairie de Bobigny :
Mercredi 15 mai de 8h30 à 11h30
Vendredi 7 juin de 14h00 à 17h00

Mercredi 19 juin de 08h30 à 11h30

- à la mairie du Raincy :
Mardi 21 mai de 17h00 à 20h00,
Vendredi 31 mai de 14h00 à 17h00
Vendredi 7 juin de 9h00 à 12h00

- à la mairie de Saint-Denis :
Vendredi 17 mai de 14h00 à 17h00
Jeudi 30 mai de 14h00 à 17h00
Mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00

- VAL-DE-MARNE
- à la mairie de Créteil :
Jeudi 16 mai de 9h00 à 12h00
Samedi 1^{er} juin de 9h00 à 12h00
Mercredi 19 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie de L'Haÿ-les-Roses :
Mardi 21 mai de 9h00 à 12h00
Vendredi 31 mai de 9h00 à 12h00
Vendredi 7 juin de 9h00 à 12h00

- à la mairie de Nogent-sur-Marne :
Jeudi 16 mai de 14h00 à 17h00
Samedi 8 juin de 9h00 à 12h00
Mardi 18 juin de 9h00 à 12h00

- VAL D'OISE
- à la mairie de Cergy :
Mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00
Jeudi 6 juin de 14h00 à 17h00
Vendredi 14 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie d'Argenteuil :
Jeudi 23 mai de 9h00 à 12h00
Jeudi 6 juin de 9h00 à 12h00
Mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00

- à la mairie de Pontoise :
Vendredi 17 mai de 10h00 à 13h00
samedi 1^{er} juin de 9h00 à 12h00
vendredi 14 juin de 10h00 à 13h00

- à la mairie de Sarcelles, service de l'urbanisme :
Jeudi 16 mai de 16h00 à 19h00
Mardi 28 mai de 14h00 à 17h00
Lundi 10 juin de 9h00 à 12h00

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de schéma régional de cohérence écologique.

La présidente de la commission d'enquête transmettra au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le dossier soumis à enquête accompagné des registres d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête aux préfets des départements de la région d'Ile-de-France, au maire de Paris ainsi qu'aux maires des communes désignées lieux d'enquête, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. De même, ces documents seront consultables ou communicables sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr.

Eventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, le projet de schéma régional de cohérence écologique sera soumis à délibération du Conseil régional d'Ile-de-France et sera ensuite adopté par le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

